

TARIF DES PRESTATIONS SOUMISES A HONORAIRES

Prestations	HT	TTC*
Réalisation et signature d'un compromis authentique	200,00 €	240,00 €
Demande de renseignements	100 €/heure	120 €/heure
Certification simple de signature client	16,67 €	20,00 €
Certification de signature avec lecture et explication de l'acte liée à la procuration	50,00 €	60,00 €
Procuration sous seing privé	16,67 €	20,00 €
Prêt sous seing privé (demandes informations, remboursements,...)	100,00 €	120,00 €
Par démarche au greffe (radiation, creation, modif°...)	166,67 €	200,00 €
Rédaction de projet d'Assemblée Générale de société	50,00 €	60,00 €
Rédaction d'un protocole pour l'annulation d'un compromis	100,00 €	120,00 €
Calcul plus-value complexe hors dossier	60,00 €	72,00 €
Ordre irrévocable de paiement (rédaction ou gestion)	50,00 €	60,00 €
Convention portant sur une réserve de droit d'usage et d'habitation, jouissance anticipée ou différée	100,00 €	120,00 €

Prestations droit de la famille	HT	TTC*
Assistance et conseils pour une succession chez un Confrère (de 0 à 5 heures), taux horaire au-delà de 5 heures	416,67 €	500,00 €
Option du conjoint survivant suite Donation entre epoux	50,00 €	60,00 €
Acceptation de la succession	50,00 €	60,00 €
Etablissement d'une convention de quasi-usufruit	0,5% de la valeur du quasi-usufruit + débours	100 €mini
Règlement de factures pour le compte de la succession,	De 0 à 5 facture : 50 € HT De 5 à 10 Factures : 90 € HT Au-delà de 10 factures : 90 € HT + 10 € HT par factures supplémentaires.	60 € TTC 108 € TTC + 12 € TTC par factures supplémentaire
Déclaration de don manuel (rédaction)	100,00 €	120,00 €
Conseil et garde d'un testament olographe	60,10 € HT + 12,88 € débours	85€ dont débours

* les montants TTC sont mentionnés à titre indicatif, et peuvent être différents en fonction du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation. Le taux de TVA utilisé est de 20%

*En application des directives de l'article L444-1 du code du commerce